

La CLASSE, mon ÉCOLE !



Organisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados

28 rue Jean Eudes - 14000 CAEN - 02 31 15 59 60 - www.caue14.fr

Appel à idées - RÈGLEMENT DE CONCOURS

Investis d'une mission d'intérêt public par la loi de 1977 sur l'architecture, les CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) travaillent à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère à l'échelle départementale.

Dans le cadre de ses missions, le CAUE du Calvados a créé en 2017 le label "Les Défis du CAUE 14", dans le but de stimuler une réflexion sur la qualité de nos territoires. Ce label invite des étudiants et des professionnels en architecture, paysage et urbanisme à s'interroger sur les enjeux actuels et futurs de notre environnement. L'objectif est de mettre en valeur leurs idées et propositions, afin qu'elles puissent bénéficier à l'ensemble des Calvadosiens, en enrichissant la réflexion collective sur notre cadre de vie.

En 2023, le CAUE a lancé un appel à idées intitulé "Adieu bitume, les cours décollent !", qui a permis de mener une réflexion approfondie sur les espaces des cours d'écoles. Fort de ce succès et des nombreuses contributions de qualité reçues, le CAUE du Calvados a décidé de relancer son appel à idées dans une nouvelle édition sur la question des formes scolaires et de l'espace d'apprentissage, autrement dit : la classe.

En tant que concepteurs, étudiants ou professionnels, vous avez maintenant pour mission d'imaginer de nouvelles façons d'aménager et de réutiliser les espaces scolaires existants à travers cet appel à idées intitulé "**La classe, mon école !**". Il est important de préciser que **les projets issus de cet appel à idées ne donneront pas lieu à des réalisations concrètes**. Cet appel à idées a pour unique vocation de nourrir la réflexion sur les projets futurs dans le milieu scolaire et de contribuer à l'évolution des pratiques pédagogiques et architecturales en milieu éducatif.

Vous trouverez dans les pages suivantes plus d'informations sur le contexte, le sujet, la manière de candidater et le calendrier prévisionnel pour nous rejoindre et participer à cet appel à idées.

1 LE CONTEXTE

Cette initiative s'inscrit dans une volonté d'impulser un changement durable, en réinventant nos espaces d'apprentissage pour qu'ils deviennent des lieux toujours plus fonctionnels, écologiques et adaptés aux besoins des élèves d'aujourd'hui et de demain. Enseigner en maternelle implique-t-il le même espace, les mêmes outils qu'en élémentaire ? Lorsque des salles de classe sont inutilisées ponctuellement ou même supprimées, peuvent-elles devenir des médiathèques, des salles associatives ? Comment faire de l'espace scolaire un véritable lieu inclus dans la société, intégré à la dynamique du quartier et de la ville ? C'est autour de ces questions que cet appel à idées se concentre, en cherchant à favoriser les échanges entre élus, équipes pédagogiques, usagers et concepteurs, afin de préparer au mieux l'apprentissage de demain.

La réflexion est déjà entamée à l'échelle nationale, avec la publication de travaux réalisés notamment par le ministère de l'Éducation Nationale (guides pédagogiques) et la Banque des Territoires (l'école de demain). À l'échelle locale il existe des recherches en cours, comme le projet Collège+ mené par le département du Calvados, qui se penche sur l'innovation dans la forme scolaire au niveau du collège ou encore le Cahier thématique publié par le CAUE 14 sur "L'École de Demain, repenser les espaces d'apprentissage".

L'objectif de cet appel à idées est de poursuivre cette réflexion en se concentrant sur la forme scolaire des écoles maternelles et élémentaires. L'ambition est de réfléchir localement à ce que signifie enseigner et apprendre dans une école primaire dans le Calvados, en tenant compte des spécificités culturelles, climatiques, territoriales ou encore sociales.

2 LE SUJET

"La classe, mon école !" propose un **sujet volontairement vaste** à travers lequel nous souhaitons aborder les **questions spatiales et architecturales dans le milieu scolaire**. L'objectif est d'introduire les notions de réemploi, de mutualisation des espaces et des usages en établissant un langage commun. Cela permettra de favoriser la rencontre entre les différents acteurs, élus, équipes pédagogiques, élèves et concepteurs qui jouent, chacun à leur manière, un rôle dans ces projets. Ce défi ambitieux ne pourra être résolu par un simple appel à idées. Cependant, le cadre flexible que nous offre ce processus constitue une occasion privilégiée de réfléchir ensemble de manière cohérente sur ces sujets.

Pour ce faire, des élus et des équipes pédagogiques du Calvados ont proposé leur contribution en proposant de réfléchir sur leur école autour de trois grandes thématiques (la transition écologique, le bien-être et la santé à l'école, les espaces de travail collaboratifs).

Chacune des trois écoles sélectionnées est plus spécifiquement liée à l'une de ces thématiques, qui devra être intégrée à votre réflexion :

- **École Joliot-Curie (Blainville-sur-Orne)** : intégration d'une pratique scolaire au sein de la transition écologique (isolation, réduction de la consommation d'énergie, sensibilisation des élèves à la consommation, zone de fraîcheur, etc.).
- **École des 7 collines (CC Terre d'Auge - Blangy le château)** : réflexion sur le bien-être et la santé à l'école en intégrant aux aménagements une vision sur la qualité de la ventilation, la gestion acoustique, l'utilisation de matériaux biosourcés, l'usage du numérique, la luminosité naturelle, etc.
- **École Yvonne Guégan (Thaon)** : conception autour du "forum", espaces de travail et d'usages collaboratifs, lieux d'échanges au cœur de la forme scolaire adaptés à l'apprentissage et aux différents usages liés au territoire. (mutualisation, usages, etc.).

Vous devrez **réinterpréter ces informations** et **les traduire en actes architecturaux concrets dans la rénovation des écoles supports de ces réflexions**. La réflexion autour des bâtiments scolaires ne se limitera donc pas à une simple réhabilitation mais vise à repenser la forme même de l'espace scolaire, de manière à en faire un lieu évolutif, flexible et durable, capable de s'adapter aux évolutions pédagogiques et aux besoins de ses usagers.

En transformant ces espaces, non seulement sur le plan de leur structure, mais aussi en tant qu'acteur d'un environnement urbain, l'ambition est d'ouvrir la voie à des écoles qui, tout en accueillant les élèves, accueillent aussi des valeurs fortes liées à la mobilité, à la nature et à l'interaction.

3 CANDIDATER

Si cette démarche vous intéresse en tant que concepteur et que la lecture de ces quelques lignes suscite en vous des intentions d'action d'amélioration des écoles identifiées, cet appel à idées est fait pour vous ! Les candidats pourront se présenter seuls ou en équipe associant différentes compétences. Dans le cas d'une candidature individuelle, le profil devra être lié à une connaissance architecturale (architecte, designer d'espace, étudiant en architecture...). En cas de réponse par équipe, celle-ci pourra être pluridisciplinaire mais un mandataire architecte ou étudiant en architecture devra être désigné. Il sera le seul interlocuteur vis-à-vis de l'organisateur. Les personnes participant à l'organisation de l'appel à idées (membres du C.A.U.E. du Calvados, comité technique et membres du jury) ne peuvent pas participer.

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur notre site internet (www.caeu14.fr).

L'inscription sera confirmée par l'organisateur et la participation à la consultation sera notifiée par courriel au candidat ou à l'équipe. L'appel à idées portant sur trois écoles du Calvados, chaque équipe se verra attribuer un site de manière aléatoire et équilibrée.

Un même candidat ou une même équipe pourra s'inscrire pour plusieurs sites.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription est à renvoyer en format pdf, par voie dématérialisée, avec pour objet "Appel à idées "la classe, mon école !", à communication@caeu14.fr avant la date du **18 mai 2026 à 12h00**.

4 CALENDRIER DE L'APPEL À IDÉES

Lancement de l'appel à idées auprès des candidats-concepteurs	07 avril 2026
Fin de réception des bulletins d'inscription	18 mai 2026
Attribution des sites aux candidats et envoi des éléments complémentaires	22 mai 2026
Visite de site	3 juin 2026
Questions-réponses entre les candidats et les organisateurs	du 07 avril au 19 juin 2026
Clôture des rendus	2 septembre 2026
Jury	octobre 2026
Remise des prix	décembre 2026
Exposition	1er semestre 2027
Mise à disposition de l'exposition sur le territoire du Calvados	2 ^{er} semestre 2027

Certaines dates sont susceptibles de changer en fonction de la vie de l'appel à idées. Le C.A.U.E. se réserve le droit d'apporter des modifications à ce calendrier prévisionnel.

5 ÉLÉMENTS À DISPOSITION DES ÉQUIPES

Au lancement de l'appel à idées, le C.A.U.E. mettra à la disposition des équipes depuis le site internet www.caeu14.com, un ensemble de documents accessibles en téléchargement :

- le règlement de concours de l'appel à idées
- la fiche d'inscription
- le cahier des charges pour chaque école regroupant le contexte et le programme dédié

Une fois l'inscription confirmée par l'organisateur et le site précisé aux candidats, ceux-ci recevront par mail, à partir du 22 mai 2026, un numéro d'identification, ainsi que les annexes correspondant à l'école sur laquelle l'équipe sera amenée à travailler regroupant la synthèse des ateliers de préparation effectués dans les écoles, le gabarit de présentation et le fond de plan de l'école (PDF).

Le C.A.U.E organisera le 03 juin 2026 la visite ouverte aux candidats des 3 écoles.

Le C.A.U.E. ne garantit pas d'accès public au site et n'est pas responsable des problèmes rencontrés sur le terrain. Un compte rendu des questions réponses de chacune des 3 visites sera disponible pour celles et ceux qui n'auraient pas pu se rendre sur place. Nous rappelons qu'il est interdit de photographier les enfants sans l'autorisation des parents.

6 CONDITION DU RENDU (à renvoyer avant le 02/09/2026)

Les rendus doivent être déposés au plus tard le **02/09/2026** par envoi numérique. Le non-respect des prescriptions détaillées ci dessous peut, le cas échéant et sur décision du jury, entraîner l'élimination de l'équipe en défaut.

Le nom du site et le titre du projet doivent figurer sur les panneaux.

Attention, aucun nom individuel ou d'agence ne doit figurer sur les panneaux ou sur les autres documents du rendu !

LE RENDU SERA COMPOSÉ DES ÉLÉMENTS SUIVANTS

1er panneau A1 horizontal :

- Un texte exprimant les intentions architecturales, de 1500 caractères maximum espaces compris
- Un plan de Masse au 1/1500è
- Un plan de l'école au 1/250è
- Un plan zoom classe ou axonométrie au 1/50è
- Un élément graphique au choix permettant de percevoir l'ambiance (perspective, axonométrie, croquis d'ambiance...)

2ème panneau A1 horizontal :

Tout élément au choix du candidat pour exprimer son projet en valorisant les éléments graphiques et en limitant très fortement le texte.

1 carnet A3 facultatif format horizontal, de 10 pages maximum, définissant le contenu du projet avec des schémas, plans, coupes, croquis, axonométrie, etc.) Poids maximal : 20 MO

Tous les documents graphiques et de présentation doivent posséder une échelle graphique, une orientation. Ces documents devront permettre de mettre en valeur l'architecture de la proposition et plus particulièrement de la relation entre les nouvelles interventions et le contexte existant du site intégrant des représentations en 3 dimensions du projet.

Ces documents doivent impérativement respecter les gabarits fournis et l'anonymat demandé.. Toute modification des gabarits entraînerait l'élimination des candidats.

rendu digital :

Les panneaux A1 devront être envoyés au format PDF (qualité optimale à 100%).

Il sera nécessaire de fournir les fichiers sources (textes word ou libreoffice ou autres modifiables, images en 300 dpi...) pour chaque élément de rendu.

7 Identification et anonymat des candidats

Le rendu des projets est fait sous forme anonyme. Aucun des documents ne doit être signé du nom des membres de l'équipe.

Chaque candidat de l'appel à idées portera sur son dossier le code d'identification remis à réception des candidatures.

L'enveloppe d'identification des candidats ne sera ouverte qu'à l'issue du jugement des projets par le jury.

8 Remise des projets

L'envoi du matériel de rendu est sous la seule responsabilité des participants et se fera exclusivement sous format numérique.

Un mail d'accusé de réception sera transmis aux candidats et permettra de confirmer le bon enregistrement du participant ou de l'équipe. L'envoi des projets pourra se faire jusqu'au **02 septembre à 12h00**.

9 Prix

Selon les modalités présentées ci-après, chaque site fera l'objet d'un prix, ainsi jusqu'à 3 lauréats pourront être désignés par le jury pour la pertinence de leurs idées. **Chaque lauréat** se verra remettre un prix dont l'enveloppe globale est de **2 000 euros**.

Le montant des prix sera le même pour les trois lauréats. En cas de participation par équipe, le chèque sera attribué au mandataire.

Le jury se réserve le droit d'attribuer jusqu'à 3 mentions qui pourront prétendre à une enveloppe globale de **500 euros par mention**.

Le jury est souverain quant à l'attribution des prix.

L'ensemble des projets seront ensuite mis en valeur dans un ouvrage qui servira de référence aux actions de sensibilisation du CAUE du Calvados et d'outil de promotion pour les concepteurs.

En cas de rendu vraiment insuffisant de la part des candidats, le CAUE se réserve le droit de redemander des documents complémentaires aux candidats et le cas échéant de ne pas intégrer les projets à la publication globale.

10 Composition du jury

Un jury composé de personnalités reconnues pour leurs compétences ou leur intérêt dans les domaines concernés étudiera les différentes propositions et désignera les trois lauréats.

Ce jury sera présidé par le Président du C.A.U.E. du Calvados ou un autre membre du conseil d'administration du CAUE..

Il comprendra également :

- un représentant de l'équipe municipale et/ou communauté de communes de chaque site
- un enseignant et/ou chef d'établissement de chaque école
- des représentants professionnels qualifiés : architecte, paysagiste-concepteur, urbaniste, professionnel des espaces scolaires
- un représentant du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Normandie (CROA)
- un représentant de l'inspection académique

Cette liste est non exhaustive et la composition du jury est susceptible d'être modifiée.

Les lauréats seront prévenus confidentiellement à l'issue des travaux du jury. Ils s'engagent à être présents à la cérémonie de remise des prix qui aura lieu en décembre 2026 (la date définitive sera communiquée ultérieurement) et, à cette occasion, à présenter leur proposition sous forme d'une intervention publique.

11 Organisation et compte-rendu des travaux du jury

Un comité technique sera chargé de vérifier la conformité des dossiers et de préparer les travaux du jury.

Le comité technique pourra exclure avant la sélection :

- les propositions incomplètes (pièces manquantes, incomplètes ou inexactes)
- les propositions arrivées hors délais
- les propositions ne respectant pas les formats et le cadre graphique imposé (dimensionnements...)
- les propositions qui ne portent pas sur l'un des sites imposés
- les participants n'ayant pas rempli l'ensemble des conditions de rendu et du présent règlement (anonymat, etc...).

Le jury procédera à un examen des prestations remises par les concurrents/candidats.

À l'issue du jugement des prestations, le compte-rendu des délibérations indiquera notamment :

- les noms des concurrents exclus, le cas échéant, la ou les raisons de l'exclusion
- les lauréats retenus, les mentions éventuelles et un commentaire sur leurs prestations

12 Critères de jugement

L'évaluation des prestations des concurrents se référera aux thèmes de réflexion proposés et portera une attention particulière aux points suivants, sans ordre de critère et qui seront affinés selon le ou les sites d'intervention retenus par les candidats :

- la compréhension des enjeux et le respect du programme exprimé par les élus, les enseignants et enfants
- la prise en compte des spécificités et qualités de chaque site (architecture, usages, éléments de programmation, etc...)
- la pertinence fonctionnelle de la proposition de rénovation du bâti scolaire
- l'originalité et l'innovation du projet (parti pris architectural)
- le bien-être et la santé des élèves et des usagers dans leur école
- la prise en compte des contraintes et des variations climatiques dans la réponse globale apportée par les candidats
- la qualité apportée aux espaces d'apprentissage et aux espaces mutualisés
- l'apport ludique et pédagogique (en autonomie ou en encadrement par l'enseignant)
- la pertinence technique et fonctionnelle (prise en compte de l'entretien et la gestion, durabilité, matériaux, etc)

13 Suites données à l'appel à idées

Les prestations remises par les candidats et considérées comme recevables par le jury feront l'objet d'une publication et d'une exposition. Ces dernières seront réalisées par le C.A.U.E. du Calvados, qui en assurera une diffusion à vocation pédagogique et promotionnelle. Chaque participant se verra remis un exemplaire de l'ouvrage. Des outils pourront être développés assurant la sensibilisation du grand public.

14 Droits de propriété et utilisation des rendus

La participation à l'appel à idées implique l'acceptation de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits, graphiques ou photographiques des rendus à des fins d'information et de publication des projets (cession au C.A.U.E. du Calvados uniquement du droit de reproduction dans les conditions fixées par la loi 57.298 du 11 mars 1957), sans limitation de durée.

Le C.A.U.E. du Calvados aura ainsi la liberté d'utiliser les éléments graphiques fournis en vue de toute publication non commerciale dans le cadre de ses actions et de ses missions.

Toute autre utilisation fera l'objet d'une demande d'utilisation spécifique.

Cela ne remet pas en cause la propriété intellectuelle des concepteurs sur leurs propositions.

15 Application du règlement

La remise des prestations par les concurrents emporte leur acceptation des clauses du présent règlement. Les divers manquements aux règles de la consultation sont gérés par la commission technique qui décide souverainement de l'exclusion éventuelle des concurrents, pour des motifs liés au non respect partiel ou total des dispositions et règles de l'appel à idées.

Il ne sera pas étudié de réclamation concernant l'application du règlement, l'utilisation ou la non utilisation des propositions.

En cas de force majeure, le C.A.U.E. du Calvados se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'appel à idées sur un des sites ou sur l'ensemble des sites sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.